

### 3 - Les territoires transfrontaliers



## Les espaces ruraux et naturels transfrontaliers

### Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés : frontière italienne

C'est la frontière franco-italienne qui concentre le plus grand nombre d'espaces naturels protégés qui coopèrent ensemble sur un mode transfrontalier. Cette coopération se répartit essentiellement le long de la partie alpine de la frontière mais comporte également un volet maritime entre la Corse et la Sardaigne.

Elle concerne du côté français deux parcs nationaux, un parc naturel régional, une réserve naturelle marine et l'Espace Mont Blanc, en cours de structuration juridique, présenté dans le commentaire de la carte consacrée à la frontière suisse.

Un des exemples implique le **Parc National de la Vanoise** (créé en 1963, département de la Savoie) avec le **Parc National du Grand Paradis** (créé en 1922 dans le Piémont et ayant joué un rôle déterminant dans la création du PN de la Vanoise).

Après le jumelage des deux parcs en 1972, qui inaugure un échange d'observateurs à l'occasion de certaines réunions des Conseils d'Administration et quelques rencontres techniques, la coopération s'approfondit au cours des années 1990.

A partir de ce moment, les actions de coopération entre les deux parcs nationaux balayent une grande partie des thématiques de coopération constatées entre espaces naturels protégés.

Les parcs communiquent à destination du public : échanges scolaires comme des accompagnateurs de montagne ou des hôtes d'accueil dans les parcs avec l'organisation de journées de formation de ces personnels.

Le domaine touristique voit également le lancement d'actions d'aménagement (sentiers balisés), de publications (journal transfrontalier l'Estive, carte transfrontalière bilingue, dépliants touristiques).

Cette coopération se manifeste par une volonté de connaissance réciproque, d'harmonisation des politiques et de coordination des instances. Dans ce domaine, de nombreux échanges de personnel de terrain ont été réalisés avec un volet formation à la langue du partenaire : un collège scientifique transfrontalier a été mis en place ainsi qu'une charte transfrontalière, approuvée par les deux Conseils d'Administration en 1992 avec un programme basé sur de grandes orientations communes. Un comité de pilotage pour le suivi et l'animation de la charte se réunit une fois par an.

Cette volonté d'aménagement se manifeste également par la volonté de solliciter pour l'ensemble Vanoise-Grand Paradis l'inscription au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO et la demande d'octroi simultané en 2006 du diplôme européen du Conseil de l'Europe.

Les collaborations scientifiques sont nombreuses, en particulier à travers des études sur la faune (gypaète barbu, gestion et protection des bouquetins, qui a donné lieu un colloque international en 2004).

Plus au sud, le **PNR du Queyras** (département des Hautes Alpes) a très nettement approfondi son partenariat transfrontalier depuis la précédente édition de l'atlas et figure parmi les PNR les plus avancés en la matière. Situé au pied de l'ensemble géographique et culturel du Mont Viso, le PNR entretient des relations de coopération transfrontalière avec 4 parcs naturels côté italien (Piémont) du massif : le **PN Gran Bosco di Salbertrand**, ceux d'**Orsièra Rocciavère** et de **Val Troncea** et enfin, celui du **Po Tratto Cuneese**. Cette coopération a pour un objectif principal le développement d'un projet de territoire transfrontalier de part et d'autre du massif avec l'objectif d'une reconnaissance internationale du Mont Viso en tant que Réserve de Biosphère Transfrontalière. La coopération transfrontalière du PNR comporte un volet communication au public, sensibilisation et tourisme très important : plus d'une vingtaine d'actions déclinées sous la forme d'expositions, participation à des salons touristiques, lettres d'information, séminaires, fêtes, site internet et cartes bilingues, réalisés à la fois dans le cadre du projet de mise en réseau des parcs du **massif du Mont Viso** mais également dans le cadre d'un projet de système d'identification visuelle des parcs français et italiens des Alpes du sud

et enfin en vue de la mise en place d'un Système touristique transfrontalier avec la **Comunità Montana du Val Varaita**.

La coopération scientifique et technique fait également partie du dispositif avec plusieurs actions en matière d'inventaire de la faune (avifaune torrentielle) et de la flore, de la ressource en eau (projet AQUA) et des différents écosystèmes. Une base cartographique commune sur le Mont Viso a été créée dans le cadre de l'utilisation d'un Système d'Information Géographique transfrontalier. Le PNR est également GAL et anime une série d'initiatives, notamment dans le domaine de la promotion des produits locaux sur des marchés transfrontaliers.

Enfin, la coordination des structures passe par des formations (linguistiques) des échanges réguliers et par l'association des instances politiques, administratives et techniques aux principes fondateurs du rapprochement transfrontalier. La participation transfrontalière croisée des personnels se manifeste à l'occasion de la commission extra syndicale du PNR, la Conférence permanente des élus, le Comité des directeurs de 5 parcs et le Comité technique transfrontalier.

Le **Parc National du Mercantour** (créé en 1979, département des Alpes Maritimes) et le **Parc Naturel Alpi Maritime** (créé en 1995, Piémont) constituent un haut lieu de la coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés. Présentant une unité géographique cohérente puisqu'il recouvre les deux versants du massif de l'Argentera-Mercantour, cet ensemble constitue la chaîne la plus méridionale des Alpes françaises et italiennes.

La coopération entre les deux parcs a débuté par un jumelage des structures en 1987 puis par un suivi scientifique autour de la réintroduction et du suivi des bouquetins, thème jusqu'en 1995 d'organisation de colloques, de communication et de plaquettes. Depuis cette date, les thématiques se sont beaucoup diversifiées : la communication au public comporte un très grand nombre d'actions qui se déclinent par de nombreux projets (dépliants, cartes, plan média, création artistique, liens avec les entreprises sur le tourisme durable, sensibilisation des scolaires...) et se concrétisent sur le territoire du parc par la rénovation de sentiers transfrontaliers, la mise en place d'une signalétique transfrontalière commune...).

Le partenariat scientifique se développe quant à lui dans l'étude et le suivi de l'avifaune (gypaète barbu) mais également la gestion de la ressource en eau. Une base de données communes transfrontalières, un Système d'Information Géographique et un atlas cartographique transfrontalier ont été également élaborés.

Concernant le rapprochement des instances et l'intégration des équipes, les deux parcs se forment à la langue du partenaire depuis 1997, ont institué la participation officielle des directeurs des deux parcs lors des Comités communs à caractère décisionnel, la création d'une cellule commune de gestion et d'animation transfrontalière se réunissant une fois par mois, une Commission mixte paritaire annuelle.

Enfin, un travail juridique a été mené en vue de la création d'un établissement commun de gestion avec analyse organisationnelle et administrative sur le fonctionnement des deux entités. En effet, depuis 1998 avec l'inscription de cet objectif dans sa charte transfrontalière, le Parc National du Mercantour souhaite à terme fusionner avec son partenaire italien afin de constituer un véritable et unique parc transfrontalier. Cette volonté d'intégration se manifeste par ailleurs par la volonté d'être labellisés ensemble en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin, le dernier site de la coopération transfrontalière franco-italienne entre espaces naturels protégés est particulièrement original car littoral et maritime. Il concerne la **Réserve Naturelle Marine des Bouches de Bonifacio** (créée en 1999, département de Corse du sud) avec le **Parc National de l'Archipel de la Maddalena** (créé en 1992, Sardaigne) à l'extrémité nord de l'île.

Depuis leur déclaration commune de 2004, leur objectif est la création d'un parc international marin ; dans l'attente de trouver une forme juridique appropriée, des actions sont menées tant en matière de communication au public : organisation de colloques et de séminaires communes, rédactions de brochures et de CD rom, que de réalisations d'équipements allant également dans ce sens : restauration de sentiers, créations de pontons, réalisation d'un centre d'accueil du public... A ce titre, la situation transmaritime du parc rend unilatérale la réalisation d'un certain nombre d'aménagements. La coopération scientifique concerne le domaine de la pêche, un suivi de la faune sous marine et de l'avifaune (puffins, cormorans). Enfin, les équipes se réunissent une fois par mois dans un souci de coordination des actions.